



# COMMUNIQUÉ

## ASTRID MIGNON COLOMBET REJOINT AUGUST DEBOUZY EN TANT QU'ASSOCIÉ

| 09/12/19 | Astrid Mignon Colombet



**August Debozy renforce son expertise en matière de défense pénale avec l'arrivée d'Astrid Mignon Colombet en qualité d'associé du pôle Contentieux – Arbitrage – Pénal des affaires. Accompagnée de deux collaboratrices, Diane Floreancig et Manon Krouti, elle vient renforcer les pratiques de défense pénale et de justice négociée.**

Disposant de 15 ans d'expérience en matière de contentieux pénal complexe et de gestion de crise, Astrid Mignon Colombet a accompagné des entreprises et dirigeants sur des dossiers emblématiques comme le crash du Concorde, le naufrage de l'Erika ou encore l'explosion de l'usine AZF.

Au fil de son parcours, Astrid Mignon Colombet a développé un savoir-faire reconnu en matière de gestion et de prévention des risques pénaux pour des entreprises et dirigeants dans des affaires de fraude et de corruption transnationale. Elle est intervenue aux côtés de ses clients dans la négociation de conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) avec le Parquet National Financier (PNF) (*conseil d'une grande banque française pour la signature de la première CJIP en matière de corruption transnationale résultant d'une résolution coordonnée entre le PNF et le Département de la Justice américain (DOJ)*) et d'accords de poursuite différée (DPA) en collaboration avec des avocats américains et anglais. Elle conseille également ses clients sur la mise en œuvre de leurs programmes de conformité, la conduite de leurs enquêtes internes ou encore sur la gestion des risques multi-juridictionnels et les enjeux liés à l'application de la loi de blocage et au principe *non bis in idem*.

« *Nous nous réjouissons d'accueillir Astrid et son équipe. Son profil qui allie une grande expérience de la justice pénale, des sujets de conformité et enquêtes internes ainsi qu'un fort tropisme pour les dossiers transfrontaliers, complète et étoffe nos compétences existantes. Nous renforçons ainsi notre capacité à accompagner nos clients confrontés à la pénalisation de l'économie et à des obligations grandissantes en matière de conformité* », détaille Mahasti Razavi, Managing Partner.

Avec ces arrivées, le pôle Contentieux – Arbitrage – Pénal des affaires du cabinet compte désormais 28 avocats dont 6 associés parmi lesquels Basile Ader, Bernard Cazeneuve, Alexandra Cohen-Jonathan, Marie Danis et Benjamin Van Gaver. Astrid Mignon Colombet participera avec l'équipe au développement d'une pratique de défense pénale de haut niveau pour les entreprises et dirigeants. La pluridisciplinarité du cabinet et son maillage international sont des atouts forts pour proposer aux clients des solutions adaptées aux modalités de résolution des dossiers de plus en plus complexes et multi-juridictionnels.

« *Mon ambition est de contribuer à la construction collective d'un modèle de défense pénale et de justice négociée française pour apporter à nos clients une réponse sur mesure adaptée aux nouveaux enjeux géopolitiques, économiques et procéduraux résultant de la globalisation du droit. La construction de ce modèle nécessite une pluralité de compétences que propose le cabinet et une liberté dans le choix des confrères à l'étranger pour choisir les meilleurs en fonction des dossiers. La solide pratique judiciaire d'AUGUST DEBOUZY, cabinet français de premier plan, adossée à son rayonnement international, m'a convaincue dans le choix de les rejoindre.* » complète Astrid Mignon Colombet, Associé.

### A propos d'Astrid Mignon-Colombet (47 ans)

Astrid Mignon Colombet est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (1996) et Docteur en droit de l'Université Panthéon-Sorbonne (2002). Avocat au barreau de Paris depuis 2003, elle débute sa carrière chez les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation Bernard Hémerly et Patrice Spinosi (2002 – 2004). Entrée au cabinet Soulez Larivière & Associés en 2004, elle y est nommée associée en 2011 et Managing Partner en 2016. Astrid assure également pour deux ans la coprésidence du Comité de droit pénal de l'International Bar Association (IBA, 2019-2020).

Distinguée, entre autres, par Chambers & Partners en « Mise en conformité & investigations » (*Band 1* en 2019) et en « Droit pénal des affaires » (*Band 3* en 2019), Astrid a été entendue par plusieurs missions et commission parlementaires sur la protection des entreprises françaises dans un contexte de globalisation du droit dont la dernière en date, la mission menée par le député Raphaël Gauvain sur la protection des entreprises confrontées à des procédures extraterritoriales.

Auteur de l'ouvrage « L'exécution forcée en droit des sociétés » en 2004 aux éditions Economica, Astrid a participé à l'ouvrage « Deals de justice, le marché américain de l'obéissance mondialisée », sous la direction d'Antoine Garapon et de Pierre Servan-Schreiber, publié en 2013 aux PUF. Elle participe à l'enseignement de la compliance à l'Université d'Assas (DU responsable conformité) et de Dauphine (Certificat compliance anti-corruption). Régulièrement, elle écrit des articles et intervient dans des conférences sur la justice négociée, l'extraterritorialité du droit américain, le principe *non bis in idem* en droit des affaires.



#### **A propos de Diane Floreancig (29 ans)**

Avocate au barreau de Paris depuis 2015, Diane Floreancig est diplômée d'un double Master II de droit privé général (2012) et de droit pénal et sciences criminelles (2013) de l'Université Panthéon Assas (Paris II). Elle est également diplômée d'un *Certificate of English Law* de l'Université de Birmingham au Royaume-Uni (2010). Diane a effectué ses stages à la direction des affaires juridiques du Ministère de l'économie et des finances (2014), chez l'avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation David Gaschnard (2014) et au sein du cabinet Farthouat Asselineau & Associés (2015).

Diane a collaboré pendant quatre ans au sein du cabinet Soulez Larivière & Associés, intervenant dans des dossiers contentieux complexes en matière d'infractions involontaires, de responsabilité des dirigeants et des agents publics et de corruption transnationale. Elle accompagne également les entreprises sur les enjeux liés à la justice négociée et la mise en conformité avec les obligations de la loi Sapin II.

#### **A propos de Manon Krouti (27 ans)**

Avocate au barreau de Paris depuis 2018, Manon Krouti est diplômée d'un Master II en contentieux européen et international (2015) de l'Université de Paris X Nanterre. Elle est également diplômée d'un certificat de la Harvard Extension School (2013). Avant de rejoindre le cabinet Soulez Larivière & Associés en 2017, Manon a effectué ses stages au sein du département contentieux et arbitrage de Willkie Farr & Gallagher et au sein de l'équipe *Compliance* du groupe Lagardère.

Au sein du cabinet Soulez Larivière & Associés, Manon a principalement collaboré sur les dossiers de corruption et d'infractions économiques et financières transnationales, en participant à la définition de la stratégie précontentieuse, judiciaire ou négociée. Elle a également assisté les entreprises dans leur gestion du risque de conformité aux lois anticorruption et aux sanctions économiques internationales, ainsi que sur les enjeux liés à l'application de la loi de blocage.

---